

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, GRISON, BEAUGER, DECAUX, LE LAGADEC, VAN GOETHEM E, HOLLINGUE, GALLAND.

Madame DEBUIRE donne pouvoir à Monsieur LE LAGADEC Gildas.

Madame BARBIER donne pouvoir à Monsieur HOLLINGUE

Absente excusée: Madame LIEVIN

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal qui n'appelle aucun commentaire.

PRESENTATION DE LA SOCIETE NOUVERGIES

Monsieur Motyka Etienne et Monsieur WOLLERSHEIM sont présents à la réunion. Ils nous exposent l'état d'avancement du projet éolien sur la commune de Jumel. Début septembre le dossier complet a été déposé pour autorisation en préfecture de la Somme. Les délais administratifs incompressibles laissent à penser que cette autorisation ne sera pas obtenue avant un délai de deux ans.

C'est seulement après cette obtention que les travaux de construction pourront démarrer.

Des compléments pourront nous être demandés en cours d'instruction.

A la suite de cette présentation il est demandé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au développement éolien. Pour cette délibération Madame BOONE, Monsieur VAN GOETHEM Éric et Hubert, Monsieur BEAUGER et les intervenants de la société NOUVERGIES quittent la salle.

Après concertation le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour le développement par 9 voix Pour et 1 abstention.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILATEUR

Monsieur DECAUX présente à l'assemblée 5 devis.

Devis 1 : CAPVITAL à Longueau pour un montant de 1997 euros T.T.C. avec maintenance offerte.

Devis 2 : FRANCE DAE à Saint Raphael pour un montant de 1881,60 euros T.T.C hors maintenance.

Devis 3 : ELECTRO COEUR à Bethune pour un montant de 2160 euros T.T.C. hors maintenance.

Devis 4 : 4 MINUTES POUR UNE VIE à Condé sur Suipe pour un montant de 1782 euros T.T.C. hors maintenance

Devis 5 : ORTHOPEDIE POINTIN à Montdidier pour un montant de 2975,12 euros T.T.C. hors maintenance.

Après discussion, pour des raisons de proximité et de maintenance, la proposition de la Société CAPVITAL est retenue à l'unanimité.

Monsieur DECAUX précise que suite à l'installation de ce défibrillateur, des formations seront proposés.

REVALORISATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire précise qu'actuellement le prix d'une concession d'une durée de 50 ans s'élève à 120 euros. Deux propositions de revalorisation sont proposées pour des montants de 200 ou 250 euros.

Par délibération le conseil municipal décide par 9 voix Pour de fixer le montant de la concession à 200 euros.

Contre 5 voix pour 250 euros.

QUESTIONS DIVERSES

PERISCOLAIRE

Monsieur HOLLINGUE demande une participation de 300 euros pour acheter des petites fournitures pour l'ALSH de la Toussaint en précisant qu'il y a déjà 35 enfants inscrits.

Vote : 13 Voix Pour
1 Voix Contre.

Monsieur HOLLINGUE interroge le conseil municipal sur l'ouverture de l'ALSH aux vacances de février. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture du centre pendant ces vacances scolaires.

DEPART EN RETRAITE DE MONSIEUR CAPLAIN.

Monsieur HOLLINGUE demande si la commune a prévu de faire un cadeau à Monsieur CAPLAIN pour son départ en retraite. Le conseil municipal adopte à l'unanimité un montant à la discrétion du Maire. Monsieur BEUGER, en tant que Président du Comité des Fêtes précise que l'association participera également au cadeau.

DECORATION TRANSFORMATEUR

Monsieur HOLLINGUE demande où en est le dossier de décoration du transformateur. Monsieur le Maire précise qu'en collaboration avec FDE 80 la programmation est prévue pour début 2024.

PLANTATIONS DE LA HAIE AUTOUR DE LA PLACE SADI CARNOT

Monsieur le Maire signale que cette plantation aura lieu fin novembre 2023. Ce projet sera financé à 90% par la Région Hauts de France.

SCOLAIRE

Monsieur HOLLINGUE expose que le personnel périscolaire souhaite organiser un repas de convivialité avec les professeurs le dernier vendredi avant les vacances de la Toussaint. Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge à l'unanimité.

IMPOTS LOCAUX

Madame HAREN informe qu'à réception de la Taxe Foncière, nombre de contribuables du village pensent que l'augmentation est du fait de la commune. Monsieur Le Maire précise que le taux communal n'a pas évolué mais que ce sont les bases définies par l'état qui ont augmentées.

SIGNALISATION – VIE LOCALE

Madame HAREN demande quand sera posé le panneau de signalisation pour le kinésithérapeute. Monsieur le Maire répond qu'il attend un devis de SIGNAUX GIROD et que suite à une rencontre avec le professionnel ce dernier pourrait participer à l'investissement.

Madame HAREN signale à nouveau que l'arrêt au STOP rue Pasteur n'est pas respecté par la plupart des automobilistes.

Le conseil municipal propose à l'unanimité d'installer un panneau giratoire sur le rond-point rue du Sergent Pierre Grosmy.

Monsieur le Maire informe que Monsieur BLIN, adjoint à la Mairie d'Ailly sur Noye, demande au conseil municipal s'il souhaite participer financièrement à l'étude de rénovation de la départementale entre Ailly sur Noye et Jumel.

Après discussion le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition sous réserve d'en connaître précisément le contenu.

Monsieur DECAUX relate la problématique du nettoyage des trottoirs. En effet, à défaut d'arrête municipal cet entretien est à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de prendre un arrêté municipal précisant que l'entretien des trottoirs est à la charge des propriétaires riverains.

Pour : 12 Voix

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

Monsieur VAN GOETHEM Éric interroge le conseil municipal pour un dédommagement des agriculteurs qui travaillent pour l'entretien des chemins ruraux.

Par 11 voix Pour le conseil municipal accepte cette proposition.

Monsieur FERNANDES signale que des scooters pénètrent dans l'enceinte du City Stade. Il demande à ce que des « chicanes » soient installées. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

THEATRE

Madame BOONE informe qu'en collaboration avec la CCALN une pièce de théâtre sera présentée le 20 janvier 2024 dans la salle des fêtes de Jumel. L'entrée sera gratuite.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire expose que les loyers des logements communaux indexés à l'IRL (Indice Référence des Loyers) ont fortement augmentés en cette année 2023. Il propose donc à titre exceptionnel d'exonérer de la taxe « ordures ménagères » les locataires pour cette année.

Après discussion le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition sous contrainte environnementale, à savoir inciter les locataires à travailler au maximum le compostage pour réduire leurs ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.